

## INFORMATIONS DU CCAS

### EMPLOI AVENIR

L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement , éloignés de l'emploi , en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

#### CONDITIONS :

Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Etre âgé de 16 ans au moins et 25 ans au plus.
- Etre sans emploi
- Avoir un niveau de formation inférieur au bac.
- Connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, malgré un 1er soutien des pouvoirs publics.

#### COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune souhaitant un emploi d'avenir doit se rapprocher d'un professionnel de l'insertion des jeunes : mission locale Quiévrechain, référent Pôle Emploi, ou CAP emploi (pour les jeunes en situation d'handicap)

#### NATURE DU CONTRAT

L'emploi d'avenir est un contrat de droit privé. Il est conclu pour une durée déterminée (au minimum 1 an, et au maximum 3 ans (renouvellement et prolongement inclus) ou indéterminée.

#### EMPLOYEURS POSSIBLES

L'employeur peut être notamment :

- une association
- une collectivité locale (une mairie) ou un établissement public (un hôpital)
- une structure d'insertion par l'activité économique
- un groupement d'employeurs (mettant des salariés à disposition d'associations, d'entreprises ou d'autres groupements)

#### FORMATION

Au terme de l'emploi d'avenir, le parcours de formation se concrétise soit par une attestation de formation, une certification professionnelle reconnue, une validation des acquis de l'expérience. Durant sa formation, le jeune est suivi par un référent de la mission locale et par un tuteur de la structure employeur.

#### AIDE FINANCIERE

L'employeur perçoit une aide financière des pouvoirs publics.

75 % du smic brut, s'il appartient au secteur non marchand, public ou associatif (soit 1069, 25 € pour un temps plein).

47 % du smic brut, s'il appartient au secteur de l'insertion par l'activité économique (soit 670,06 € pour un temps plein)

35 % du smic brut, s'il appartient au secteur marchand, industriel ou commercial (soit 498, 98 € pour un temps plein)

Source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### A PARTIR DU MERCREDI 2 OCTOBRE



### TENNIS DE TABLE

Tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 17 h à 18 h 30, à la salle des fêtes de Thivencelle.

Encadré et animé par Julie LAFON.

Avoir plus de 6 ans.

### DIMANCHE 13 OCTOBRE

### REPAS DES AINES

organisé par la commune

Salle des fêtes, à partir de 12 h

animé par le groupe NUANCE qui nous fera réviser les chansons françaises du début du siècle dernier à nos jours

Les inscriptions se feront jusqu'au mardi 1er octobre, dernier délai, alors venez nombreux vous inscrire



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ACCUEIL DE LOISIRS (6-12 ans)

L'accueil de loisirs se déroule du lundi 21 au vendredi 25 octobre à la salle des fêtes de Thivencelle de 9 h à 16 h 30.

Exceptionnellement, l'accueil des enfants se fera à 10 h le lundi 21 octobre.

Les inscriptions se feront jusqu'au vendredi 4 octobre en mairie, auprès de Mademoiselle DUEE Mathilde :

- le mardi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- le mercredi de 9 h à 12 h
- le jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- le vendredi de 9 h à 11 h 30



Veillez vous munir du carnet de santé de l'enfant, du dernier avis d'imposition et de l'attestation d'assurance responsabilité civile et extra scolaire.

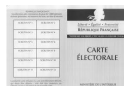
### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête  
publique

Monsieur le Directeur de Voies Navigables de France a déposé un dossier en vue de demander l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, de mettre en place le Plan de gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien de l'unité Hydrographique Condé-Pommeroeul. Monsieur Jean-Paul HEMERY tiendra une permanence **le mercredi 23 octobre de 14 h à 17 h en mairie de Thivencelle.**

### LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale se feront jusqu'au mardi 31 décembre. Clôture à 12 h. Prière de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### INFOS DIVERSES



### VENTE DES TICKETS DE CANTINE ET DE GARDERIE PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

La vente se fera du mardi 22 octobre au samedi 26 octobre aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Les tickets pourront être déposés jusqu'au mercredi 30 octobre, dernier délai, pour la semaine du lundi 4 novembre au vendredi 8 novembre.

### FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée exceptionnellement le samedi 2 novembre.

### HORAIRES DU CIMETIERE



A compter du 1er novembre et jusqu'au 31 mars le cimetière sera ouvert de 8 h à 17 h.

